

Liste des mesures paysagères pour le PQP Val D'Anniviers

N° mesure OFAG	Titre	Montant (CHF)	Unité	Type de prime	UP Bas coteau	UP Terres prod.	UP Alentours de villages	UP Mayens	UP Alpages
1	Plantation d'arbres isolés indigènes dans les vignes	200	arbre	unique	Max 10 arbres par exploitant				
2	Entretien d'arbres isolés remarquables	50	arbre	annuelle					
3	Entretien des pâturages boisés	200	ha	annuelle					Max. 10ha par alpage
5	Entretien de haies, bosquets et berges boisées	2'000 500 1'500	ha	annuelle					
30	Indice paysager	0 à 240	ha	annuelle					
50	Encouragement de la fauche	200	ha	annuelle					
51	Fauche de nettoyage des pâturages (extensifs)	350	ha	annuelle					
53	Mosaïque pâturage-lande	230	ha	annuelle					Max. 10ha par alpage
54	Diversité des animaux pour une pâture adaptée	600 à 1'250	exploitation	annuelle					
100	Présence de cultures	500	culture	annuelle					
150	Installation et entretien de portails pour mobilité de loisirs	800	portail	unique					Max 2 par alpage
151	Chemin pédestre sur l'alpage	1'100	alpage	annuelle					
152	Installation de barrières en bois	20	mètre	unique					Max 100m. par alpage
153	Installation d'abreuvoirs ou fontaines en matériaux traditionnels	3'000	abreuvoir	unique					Max 1 par alpage
201	Conservation de bâtiments agricoles traditionnels	100	objet	annuelle	Max. 5 par exploitant		Max. 5 par exploitant	Max. 5 par exploitant	
204	Exploitation transhumante	1900 ou 2400	exploitation	annuelle					
205	Entretien de surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurement rocheux et rochers remarquables	3500	ha	annuelle					
206	Entretien de murs en pierres sèches (hors vignoble)	5000	ha	annuelle					
	Entretien de murs en pierres sèches (hors vignoble)	1500	km						
208	Utilisation agricole des eaux de bisse	100	ha	annuelle	Max. 20 ha par exploitant		Max. 20 ha par exploitant	Max. 20 ha par exploitant	
209	Entretien d'arbres fruitiers haute-tige	10	arbre HT	annuelle					
210	Plantation d'arbres haute-tige (y.c. noyers)	200	arbre HT	unique	Max.15 par exploitant				
251	Entretien des éléments semi-naturels du vignoble valaisan	0.4	m2	annuelle	Max 2500m2 par exploitant				
252	Bonus pour vignes en terrasses	150	ha	annuelle					
254	Encépagement varié	150	cépage	annuelle					

14

6

11

12

8